



MIEUX GÉRER LES DÉCHETS, c'est agir pour l'air et le climat

Par Pierre-Charles Maria, Président d'Air PACA

Produire moins de déchets est une nécessité absolue ! Pour des raisons sanitaires, environnementales et économiques évidentes, tous les plans de prévention et de gestion des déchets le rappellent. Le lien entre une bonne gestion des déchets et une meilleure qualité de l'air n'est plus à démontrer.

Déchets ménagers, un impact sur la qualité de l'air, le climat... et des odeurs. Même si ces dernières n'impliquent pas forcément une toxicité, elles constituent néanmoins une nuisance reconnue et la Loi sur l'air les considère comme une pollution. Avec l'application Signalement Air, les riverains subissant des nuisances peuvent interagir avec Air PACA. Pour limiter les odeurs et les gaz à effet de serre, on sait recycler et transformer en énergie le méthane produit par la fermentation des déchets. L'incinération

des ordures ménagères à l'air libre est bien sûr proscrite. Leur valorisation énergétique en centrale nécessite tout de même une surveillance rigoureuse. Même si les niveaux atmosphériques mesurés respectent les normes, il convient d'être vigilant car l'attente sociétale reste forte.

Proposer des solutions pour éviter le brûlage à l'air libre des déchets végétaux. Les particules émises présentent un risque pour la santé. Continuons à encourager les professionnels et les particuliers dans la valorisation des déchets verts.

Les scénarios pour des usages plus respectueux de la santé et du climat existent. Air PACA accompagne les Collectivités dans leurs actions. Allons de l'avant ensemble !

PLUS D'INFOS :

www.airpaca.org et réseaux sociaux



François-Michel Lambert :

« *En transition
vers l'économie circulaire* »

François-Michel Lambert est président de l'Institut de l'économie circulaire. Député des Bouches-du-Rhône (UDE), il a engagé son mandat dans ce changement de modèle économique. Il est également vice-président de la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire de l'Assemblée nationale.

« **L** 'économie circulaire, c'est sortir de cette société de gaspillage. C'est l'idée de mettre la ressource au centre du modèle de développement pour la préserver, l'optimiser, la réutiliser. Faire en sorte que chaque kilo de matière mobilisé soit préservé et non gâché !

Entre 20 et 22 tonnes de matière première à brûler, à enfouir ou à détruire sont nécessaires par an et par habitant en France. Or ce n'est plus soutenable, certaines ressources risquent de s'épuiser d'ici 10 ans. Nous devons passer d'une société de consommation à une société de meilleure utilisation des ressources.

Passer à l'économie circulaire suppose 5 champs d'innovations clés : technologiques, organisationnelles, financières et comptables, fiscales et réglementaires, démocratiques et éducatives.

Fondée sur des approches et technologies innovatrices en matière de ressources, d'éco-conception, de recyclage et d'optimisation énergétique, de partage

de l'usage, cette démarche a également une dimension éthique. La place de l'humain y est primordiale, et impose que les modalités de mise en œuvre de l'économie circulaire s'inscrivent dans le contexte géographique, social, sociétal et culturel de chaque territoire.

La révolution numérique (...) est un formidable vecteur de cette ambition.

Ce nouveau modèle est également une chance, porteur d'une nouvelle forme de croissance. En Europe, ce sont ainsi 2 millions d'emplois qui pourraient être générés.

La France, qui a exprimé la volonté de se doter d'une stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire et en propose une approche intégratrice et citoyenne, pourrait être un territoire privilégié de démonstration. »

PLUS WEB :

www.institut-economie-circulaire.fr



LIMITER LES NUISANCES issues de l'enfouissement et de l'incinération

Questions à Boualem Mesbah, responsable du service études d'Air PACA.

Quelles sont les principales pollutions de l'air générées par l'enfouissement et l'incinération des déchets ?

Les déchets traités en centre d'enfouissement produisent des polluants en se décomposant : hydrogène sulfuré... Cela entraîne aussi des émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais dans une installation aux normes, ces gaz sont majoritairement captés et brûlés pour produire de l'énergie. En PACA, une quinzaine de décharges récupèrent le « biogaz ».

Les déchets incinérés émettent des polluants comme les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatiles (COV) ou encore les métaux toxiques et les dioxines-furanes. Mais les installations aux normes sont équipées de filtres et de systèmes performants de lavage des gaz. Les concentrations de polluants rejetés sont de mieux en mieux maîtrisées pour prévenir l'impact sur la santé des populations.

Quelles sont les nuisances associées à ces déchets ?

Il s'agit surtout de nuisances olfactives liées à l'enfouissement et, plus

rarement, à l'incinération. Des odeurs émanent des déchets ou de leur fermentation. Un gaz comme le sulfure d'hydrogène peut être rejeté en faibles quantités dans l'atmosphère. Si ces rejets ne présentent pas de toxicité, ils peuvent générer des nuisances olfactives pour les riverains. Ce qui est une pollution au sens de la Loi sur l'air.

Comment intervient Air PACA en cas de nuisances ?

Air PACA recense les plaintes des habitants. Les gens peuvent télécharger l'application gratuite Signalement Air, qui permet d'indiquer l'endroit où ils ont repéré une mauvaise odeur, tout en la décrivant. Il est aussi possible d'organiser un « jury de nez » bénévoles, avec le concours des collectivités, des riverains, des services sanitaires et de l'exploitant de l'équipement concerné. Des habitants sont formés à repérer la nature et la provenance des odeurs. Une fois ce recensement effectué, il est possible de trouver des pistes d'action pour limiter les nuisances.

PLUS D'INFOS :

www.airpaca.org/article/les-odeurs-genantes

STOP AU BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX !

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture diesel récente parcourant près de 6 000 km. En PACA, le brûlage des déchets verts peut représenter 45 % des particules lors des épisodes de pollution. La pratique demeure courante malgré sa

stricte interdiction et ses impacts négatifs. « *Le brûlage de déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage... est émetteur de pol-*

luants et de gaz à effet de serre. Mais aussi de nuisances olfactives. Les fumées provoquent des picotements des yeux et augmentent les gênes respiratoires des personnes sensibles, comme les asthmatiques », précise Lætitia Mary, responsable de l'action territoriale à Air PACA. « *Notons aussi que la combustion à l'air libre, qui n'est pas une combustion optimisée, augmente les émissions de polluants. Tout comme le brûlage, plus lent, des végétaux humides* », poursuit-elle.

OPTER POUR LA VALORISATION

Pourtant, la plupart de ces déchets sont valorisables. Ils peuvent être

compostés et ainsi être transformés en amendement pour les jardins. Feuilles, herbes coupées et bois broyé peuvent être utilisés en paillage pour retenir l'humidité au pied des arbres ou dans les potagers pour apporter aux plantes de la matière organique.

Il est aussi possible de déposer ses déchets verts à la déchetterie qui, le plus souvent, les valorisera en compost ou en bois énergie. Certaines collectivités proposent même

des systèmes de ramassage de ces déchets et le prêt de broyeurs pour réduire son petit bois en copeaux valorisables en paillage.

Pour faire évoluer les comportements en la matière, Air PACA a créé un kit de sensibilisation à destination des maires et des populations, disponible en ligne sur le site Les bons plans pour l'air. Dans le kit déchets verts, on trouve des rappels précis de la réglementation et des documents de communication et de sensibilisation utilisables gratuitement. Rappelons que brûler ses déchets verts peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.



PLUS D'INFOS :

Des conseils : www.lesbonsplanspourl'air.org/-Je-ne-brule-pas-mes-dechets-verts-

Kit déchets verts : www.lesbonsplanspourl'air.org/-Brulages-dechets-verts-

LE GRAND AVIGNON

sensibilise au recyclage des déchets



© Grand Avignon

Parmi les émissions de gaz à effet de serre évitées, 75 % le sont grâce au recyclage, selon l'Agence européenne de l'environnement. D'où l'intérêt pour les collectivités et les intercommunalités de sensibiliser les populations à la valorisation des déchets.

RAPPELER LES CONSIGNES DE TRI

C'est précisément ce que fait la communauté d'agglomération du Grand Avignon. Cette dernière a conclu des partenariats avec des associations locales pour promouvoir le tri sélectif dans des quartiers classés prioritaires au titre de la politique de la ville. Ainsi, en novembre et décembre 2016, à l'occasion de l'installation de colonnes enterrées pour le stockage de déchets dans le quartier de la Montagnette (Avignon), les administrés ont été informés des consignes de tri et de collecte des déchets. Une présence régulière de représentants de l'association APARE CME au pied des immeubles a permis de sensibiliser les habitants, notamment par l'intermédiaire de jeux pour les enfants. Un dispositif couplé par du porte-à-porte effectué dans les bâtiments. « 85 % des foyers ont été touchés par ces actions. Nous attendons des éléments chiffrés mais,

d'après les premiers retours, il semble que le message est passé », indique Angélique Rivoire, du service Environnement déchets au Grand Avignon.

DU LUDIQUE AU PRATIQUE

Une opération similaire a été menée dans le quartier de Montmajour – toujours à Avignon – en juillet et octobre dernier. L'association ENS a mené des opérations de ramassage des déchets avec une soixantaine d'enfants de la cité. Ce qui a permis d'aborder avec eux le sujet du recyclage et du tri. Des ateliers cuisine centrés sur des produits et recettes locales ont permis d'évoquer de façon ludique ces questions liées à la valorisation des déchets. Des actions bien reçues par les habitants du quartier que le Grand Avignon compte renouveler dès que possible.

PLUS D'INFOS :

www.grandavignon.fr

Incinérateur de Toulon :

« *Avoir les rejets les moins impactant possible* »

285 000 tonnes par an : c'est la quantité de déchets brûlés par l'Unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat Intercommunal compétent pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères au sein de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT). L'équipement inauguré en 1985 traite les ordures ménagères provenant des secteurs toulonnais et tropéziens.

VALORISER...

Les déchets brûlés par l'UVE alimentent deux réseaux de chaleur dont bénéficient 6000 habitants. Une partie de la chaleur produit de l'électricité : 100 000 mégawatts/heure/an. Soit l'équivalent de l'éclairage d'une ville de 60 000 habitants.

La principale question posée par les administrés porte sur les rejets atmosphériques de l'UVE. « *Le S.I.T.T.O.M.A.T. est soucieux de disposer des meilleures techniques pour avoir les rejets les moins impactant possible* », assure Jean-François Fogacci, directeur général du Syndicat. Traitement des poussières par électrofiltres dès 1985, ajout d'un procédé chimique pour traiter le chlore (1990), injection de charbon actif pour le traitement des dioxines et furanes (1995) et mise en place d'un traitement sec au bicarbonate de sodium pour les oxydes d'azote (2015) : la structure est dans une démarche d'amélioration continue.



... ET MESURER

Le syndicat tient aussi à mesurer l'impact de l'UVE sur la qualité de l'air. Il a missionné un bureau d'études pour analyser les aiguilles de pins alentours. En effet, les polluants de l'air peuvent se retrouver dans ces aiguilles. « *Ce travail a prouvé que, sur les aiguilles, les traces de nos activités n'étaient pas mesurables* », assure le syndicat.

« *C'est d'ailleurs pour participer à une démarche d'observation de la qualité de l'air que nous avons décidé d'adhérer à Air PACA* », poursuit le syndicat. Dans une même dynamique, il s'implique dans le suivi d'une thèse d'État. Durant trois ans, un doctorant sera chargé d'améliorer les connaissances en la matière.

PLUS D'INFOS :

www.sittomat.fr

LE PAYS D'AIX SOIGNE SES ODEURS



© Pixabay

2010. Des habitants de Vitrolles se plaignent auprès de l'association d'observation de la qualité de l'air Airfobep (un des ancêtres d'Air PACA) de sentir de mauvaises odeurs. Les nuisances proviennent du Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de l'Arbois, situé sur la commune limitrophe d'Aix-en-Provence. Et qui traite 150 000 tonnes/an de déchets non dangereux collectés en Pays d'Aix. En février 2011, un « jury de nez » indépendant est mis en place. Composé de vingt-cinq bénévoles formés par Airfobep, celui-ci a permis de confirmer le diagnostic (de fortes précipitations à l'origine de l'accumulation de lixiviats*) et de vérifier l'efficacité des travaux.

DE 278 À 27 PLAINTES PAR AN

Le Pays d'Aix construit en 2012 un bassin de rétention de grande capacité pour récupérer, puis traiter le liquide par la chaleur issue des biogaz. Depuis, les surfaces de stockage des déchets en contact avec l'air ont été réduites à 5 000 m². Les alvéoles où sont assemblés les déchets sont recouvertes d'une couche argileuse étanche. Air PACA note que « le nombre de plaintes est passé, entre 2010 et 2013, de 278 à 27 par an ». Le Pays d'Aix reste vigilant en poursuivant la guerre aux odeurs par un suivi des installations et des mesures ciblées auxquelles il consacre près de 400 000 € par an.

PLUS D'INFOS :

www.airpaca.org

* Liquide chargé en contaminants qui émane des déchets en fermentation

Vers des « villes respirables »

Le Grand Avignon et la communauté d'agglomération de Cannes-Pays de Lérins font partie des 25 lauréats de l'appel à projets « Villes respirables » du ministère de l'Écologie. Désignées en septembre 2015, les collectivités ont cinq ans pour mettre en œuvre des « mesures exemplaires » pour « la reconquête de la qualité de l'air ». Pour cela, les élus seront accompagnés par Air PACA. Les territoires devront notamment disposer d'un plan de protection de l'atmosphère, créer une « zone à circulation restreinte » pour les véhicules les moins polluants et mettre en place au moins deux autres actions destinées à réduire les émissions.

Plus d'infos : www.airpaca.org/actualite/les-communautes-dagglomeration-grand-avignon-et-pays-de-lerins-cannes-sont-laureates-de
www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-projets-Villes-respirables,43568



Béa Johnson

« *Tendre vers le zéro déchet* »

Béa Johnson, vauclusienne d'origine, est devenue la référence mondiale d'un mode de vie écologique et économique. Elle nous confie comment, avec son mari et ses fils, ils ont réussi sans contrainte à réduire leurs déchets à 500 ml par an.

« **M**on mari et moi avons décidé de changer notre mode de vie car nous avons pensé au futur que nous léguons à nos enfants. Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait changer nos habitudes de consommation pour préserver la terre. C'est en 2006 que nous avons découvert les bienfaits de la simplicité volontaire. Nous cherchions une maison et, en attendant, nous avons loué un appartement avec le simple nécessaire. Nous avons alors réalisé que lorsqu'on vit avec moins, on a plus de temps pour ce qui est important ! Nous avons fini par trouver la maison idéale et nous nous sommes désencombrés de près de 80 % de nos biens matériels. De 2008 à 2010, nous avons testé de nombreuses alternatives au zéro déchet avant de trouver un équilibre qui nous convienne. Aujourd'hui c'est devenu notre mode de vie. En 2016, nous n'avons produit que 500 ml de déchets ! Pour appliquer le

zéro déchet, il s'agit de respecter cinq règles. La première, c'est de refuser ce dont nous n'avons pas besoin, comme les produits à usage unique (...). La seconde, de réduire ce dont on a besoin. Le désencombrement encourage par ailleurs le marché de l'occasion. La troisième est de réutiliser, c'est-à-dire remplacer tout ce qui est jetable par du réutilisable. Nous avons éliminé tout ce qui est plastique, aluminium, sac de congélation en utilisant des bocaux en verre. J'achète ma nourriture en vrac. Enfin, il s'agit de tout recycler ou de composter. Bien sûr au départ le zéro déchet demande un peu de temps, mais une fois en place, la simplicité volontaire permet d'économiser du temps. Moins on possède et moins on a à nettoyer, ranger, réparer, jeter... En plus, nous avons fait 40 % d'économie ! »

PLUS WEB :

www.zerowastehome.com